

## Ressources

République Française  
Département des Hautes-Alpes



AR Prefecture

005-240500439-20211115-A2021\_15-AR  
Reçu le 16/11/2021  
Publié le 16/11/2021

### Arrêté n°2021-17

**OBJET – Nomination d'un représentant du Président de la CCB à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes**

**Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

**Vu** le décret 95-260 du 8 mars 1995 ;

**Vu** la délibération n°2020-43 du 10 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**Considérant** la nécessité de désigner un représentant de la CCB à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Monsieur Jacques XAUSA, Responsable du service « Patrimoine bâti » au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais, est mandaté pour me représenter à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

#### ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en un exemplaire original à Briançon, le 15 NOV. 2021

Le Président,

Arnaud MURGIA



Arrêté transmis en Préfecture le : 16 NOV. 2021

Date d'affichage : 16 NOV. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.